

Technicien supérieur de l'environnement

Questions faune terrestre et ses habitats

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Concours : TSE

Veillez IMPERATIVEMENT cocher l'option choisie :

FFMA

FTH

BE

Question n°1 : Fiche d'opération.

- le 31 juillet 2024, le service départemental a été destinataire d'un signalement faisant état d'un enguillagement d'une zone forestière sur la commune de Y.

Objetif Operation : 1- Procéder aux constatations de terrain.

- Je vous demande de :
 - vous transporter sur site au moyen d'un véhicule spécifique affecté à l'unité.
 - Sur place vous
 - réaliser au moyen de SONGE, un fiche permettant d'identifier le cortège. Vous vous servirez de l'application pour toutes les mesures.
 - procéder à la mesure du périmètre de l'enclos réalisé ainsi que de la taille de la clôture, sa hauteur et le type de grillage utilisé. vous veillerez à préciser également la profondeur à laquelle est positionné le grillage.
 - vous préciserez également la présence ou non, de faune sauvage et domestique dans l'enclos.
 - vous constaterez la présence ou non d'agrainage ou d'effrayement et de tous dispositifs destinés à la motiver de la chasse (postes motorisés, miradors, zones d'offerts ...)
 - Je réten au siège de l'unité vous :
 - synchronisez vos éléments SONGE avec OCEAN
 - vous effectuerez un CR aux CSD / SDA / CU, détaillé et illustré de photos.

Attention les constatations seront réalisées depuis l'extérieur de l'enclos

2. Suite judiciaire : objectifs et constatation infraction :

- Vous prenez 1 Numéro de procédure sur OSEAN
- rédaction * PV SAISINE.
- * PV Constatations

Vous redirez un mail d'information au Procureur avec les éléments recueillis.

Vous procéderez aux réquisitions nécessaires, après avis magistrats, après de la mairie, du cadastre visant à recueillir les infos sur le propriétaire et donneur d'ordre.

3. Déplacement sur zone et sécurité :

- le jour les 3 IÉ de service le 03 Août 2024, se rendront sur place
- Uniforme, porteur des éléments de défense à savoir ceintures, gilet par dalle, radio pour communication si nécessaire, téléphones chargés.
- En cas d'incident, me rendre compte sans délai.

4. Matériel :

Armeur : Matériel Sécurité : - ceinture complet
- GPB
- Radio

Matériel Opérationnel : Appareil Photo chargé
Téléphone avec Appli SONGE mise à jour et chargée.
Télémetre
Nécessaire Optique (Lunette, jumelles)
Nécessaire pour écrire -

5. Rendre Compte -

- Vous rendez compte régulièrement par téléphone au C. Unité.

Question 2: Qualifications développées.

Éléments informationnels recueillis.

- présence d'un engullement récent réalisé sur une zone forestière et naturel
- guillage + de 2m et totalement hermétique
- présence de zones boisées, naturelles
- absence d'habitation
- présence d'animaux sauvages.
- travaux récents.
- propriétaire Monsieur MARTIN propriétaire de la zone enguillée.

Qualification:

des éléments énumérés comme ci-dessus, précisent des indices de nature à envisager des poursuites à l'encontre de Monsieur MARTIN. En effet, le 03 Août 2024 à Y en tout cas sur le territoire national depuis un temps non prescrit, au moyen d'un guillage étiré et dont la taille dépasse les 2m sans communication avec l'extérieur, enguillé ~~sur~~ un espace naturel, en l'espèce une zone naturelle et forestière de neuf hectares.

Les faits sont constitutifs du DELIT d'implantation d'une zone naturelle, forestière ou d'un espace naturel d'une clôture non conforme empêchant la libre circulation des animaux sauvages. Les faits sont prouvés et réprimés par l'article L15-36° et l'article L372-1 R1 du code de l'environnement et réprimés par les articles L415-3 R1, L173-5 & L173-7 du code de l'environnement.

Question 3: Diaporhives.

Diapo 1: LE CONTEXTE

- * **CONSTAT: MORCELLEMENT DU TERRITOIRE FRANÇAIS**
CAUSES → réseau routier et urbanisation } Augmentation
→ réseau autoroutiers et ferroviaires }
⇒ Augmentation de l'engillagement pour:
→ protéger ces axes de communication départementaux
→ engillagement à but cynégétiques.
- * **prise de conscience de l'état français**
⇒ création d'une ~~loi~~ loi du 2 février 2023 visant à limiter l'engillagement des espaces ruraux
⇒ 2023-54
- * **Etat des lieux départemental**
⇒ étude des zones concernées et superficie concernées
→ au moyen des cartographies SIG
- * **Objetif limité la perte de biodiversité et la fragmentation paysagère**

Diapo 2: LA LOI

- * **Au 2/02/23 ⇒ sont seules autorisées les clôtures posées à + de 30 cm du sol avec 1 douteur limitée à 1,20 m**
⇒ matériaux naturels ou traditionnels définis par le SRADDET
Des exceptions: - élevages équin, clôtures chainées, clôtures de chasse, clôtures agricoles, coracles historiques terrain affecté à l'habitation
⇒ possibilité pour le propriétaire, après déclaration, de supprimer une clôture.
- * **les inspections: Jeit + implantation de clôtures en zone rurale N: 34956**
Ndlp: 4228 - édification irrégulière de clôtures soumises à déclaration
Contravention: liées à l'activité chasse: 27742: Aggravação, 2481 chasse
sans le bon sens d'aucune clôture

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Concours : TSE

Veillez IMPERATIVEMENT cocher l'option choisie :

FFMA

FTH

BE

DIAPOS : le service dans cette mission

* Objectif => faire appliquer la réglementation sur l'équulibrement

-> Au moyen des informations disponibles ADI, Urbanisme, FDC, S.Départemental
procéder au contrôle de l'existant

-> surveillance de territoire et examens informatifs.

-> Stopper les travaux d'équulibrement

-> procéder au contrôle et vérification des nouvelles créations non
conformes

* Anticiper

-> Communication

-> Avis techniques et scientifiques avant travaux.

-> Assister, Appuyer, Aider à la suppression des excès.

-> Éviter les nouveaux équulibrement.

-> Réduire l'impact de l'existant, ou respecter la réglementation
sur la création

-> Compenser les de l'existant, trouver des solutions pour
diminuer l'impact

Question 4: Communication-

1 des réseaux sociaux: Facebook, Instagram, X
création de publication régulières & représentation
sur des pages dédiées à l'environnement, l'actualité départementale
→ expliquer le constat actuel
→ risques: pour la biodiversité, les risques sociaux,
→ les solutions → respect de la réglementation ⇒ diminution
des hauteurs, créations de corridors

2 Communiquer avec les propriétaires concernés mais aussi
ceux endeuillés, ceux souhaitant agir.
→ présentation de la réglementation en vulgarisant
les risques (vandalisme).
→ les solutions ⇒ les équipements autorisés, les
type autorisés

Cette communication peut avoir lieu sous forme de réunions
par zones géographiques, sous forme de réunion organisées
par plusieurs intercommunalités les services départementaux de l'EDFB
pour le volet biodiversité, impact sur l'environnement et
réglement mais aussi d'autres services de l'Etat pour
le volet endeuillement, etc.

